



Document consultable dans Médi@m

Date :

26/01/2004

Domaine(s) :

Risques maladie

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Recours contre tiers en
Belgique

Liens :

Circ DGR 99/1998

Plan de classement :

51 274

Emetteurs :

DRM

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour information

Résumé :

Changement d'adresse du cabinet d'avocats chargé du recours
contre tiers en Belgique.

Mise en place de journées d'information concernant les recours
dans l'UE/EEE avec la participation des avocats du réseau.

Mots clés :

Recours contre tiers à l'étranger - Cabinets d'avocats

**La Directrice
des Risques Maladie**

Bernadette MOREAU



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE : 12/2004

Date : 26/01/2004

Objet : Recours contre tiers en Belgique

Affaire suivie par Jean-Pierre ADAM - ☎ 01.42.79.32.85 - ☎ 01.42.79.34.08
Claude LEVY - ☎ 01.42.79.35.85 - ☎ 01.42.79.34.08

N/Réf. : DRM / Département des REglementations d'Assurance Maladie
Division des Prestations et de l'Accès aux Soins

Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont informées de la nouvelle adresse du cabinet belge chargé du recours contre tiers en Belgique pour le compte des Caisses Primaires d'Assurance Maladie :

Blitz de Callatay-Goldschmidt Associés
150 Chaussée de la Hulpe
B-1170 Bruxelles
Tél : 32 2 675 01 50
Fax : 32 2 675 02 50
E-mail : email@bdcg.be

Par ailleurs, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont informées que des journées d'information concernant le recours contre tiers dans les pays de l'UE/EEE peuvent se dérouler au niveau d'une région au cours du second semestre 2004.

Ces journées d'information se déroulent avec les avocats appartenant au réseau de la CNAMTS (cf. liste ci-jointe).

Au cours de ces journées sont exposées la législation en matière d'accident de la circulation du pays concerné ainsi que les droits des organismes sociaux en matière d'action récursoire.

Les avocats répondent de façon pragmatique aux difficultés rencontrées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie en la matière (prescription, assiette du recours, problème de preuves, honoraires...).

Des journées d'information se sont déjà déroulées à Bayonne avec la participation des avocats espagnols et portugais **à la demande des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.**

Si un certain nombre de Caisses Primaires d'Assurance Maladie d'une même région sont intéressées, merci de me l'indiquer à l'adresse électronique suivante :

claudel.levy@cnamts.fr

La Directrice
des Risques Maladie
Bernadette MOREAU

PJ -1